

Monsieur le Préfet de la Vienne
7 place Aristide Briand
86000 POITIERS

Mignaloux, 29 août 2022

**N.Réf : DIR/AC/
Demande de dérogations couverts/dérobées SIE et CIPAN**

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien pris connaissance le 19 août de votre réponse à notre demande de dérogation pour non semis et non levée des SIE et CIPAN que nous vous avons adressée le 4 août. Vous indiquez l'opportunité d'étudier une dérogation à la levée au regard de l'évolution de la situation climatique.

Force est de constater que la pluviométrie quasi inexistante de ces derniers jours (annexe n°1) n'a aucunement amélioré les conditions pédoclimatiques. Au vu des conditions actuelles de sécheresse et des faibles probabilités de pluies pour les 15 jours à venir (annexe n°2), les couverts SIE et CIPAN déjà semés ne lèveront pas.

De plus, pour les agriculteurs qui n'auraient pas semé leurs couverts SIE ou CIPAN, engager des travaux de semis dans ce contexte serait un non-sens agronomique, environnemental, économique, social, et climatique au regard du réchauffement climatique.

Siège Social

Agropole, 2133 Route de Chauvigny
CS 35001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél. : 05 49 44 74 74
Email : accueil@vienne.chambagri.fr

Agence de Mirebeau

2 Rue des Cyprès
86110 MIREBEAU
Tél. : 05 49 50 44 29
Email : mirebeau@vienne.chambagri.fr

Agence de Montmorillon

Eco Espace, 70 Rue de Concise
B.P. 70050 - 86501 MONTMORILLON Cedex
Tél. : 05 49 91 01 15
Email : montmorillon@vienne.chambagri.fr

Agence de Vivonne

13 Rue des Sablons
86370 VIVONNE
Tél. : 05 49 36 33 60
Email : vivonne@vienne.chambagri.fr

Dans un contexte économique très défavorable pour les agricultrices et agriculteurs de la Vienne avec des récoltes faibles, le coût de l'énergie qui s'envole, des charges multipliées par deux ou par trois, il serait irresponsable de leur demander de semer des couverts qui, faute de levée, n'assureraient pas leur rôle initial, à savoir la protection des sols et des eaux. A ces charges supplémentaires (énergie, semences, temps de travail) devenues inopérantes dans la situation actuelle, se rajoute le désespoir des agriculteurs qui se sentent malentendus et incompris.

Sur les indications du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, vos homologues ont pleinement pris leurs responsabilités au regard de cette situation critique pour les agriculteurs, en accordant une dérogation de non semis et non levée, notamment dans les départements du Gers, Val d'Oise et Yvelines.... Nous tenons à souligner que dans le Gers, la DDT a communiqué cette information par mel directement aux agriculteurs dès le 14 août.

C'est pourquoi, en raison de ce contexte global très défavorable et en s'appuyant sur les exemples pertinents d'autres départements, nous sollicitons une **dérogation sur le département de la Vienne, pour cas de force majeure, de non semis des intercultures SIE et des CIPAN. Pour les couverts SIE et les CIPAN déjà semés, nous demandons une dérogation pour non levée de ces intercultures.**

La Chambre d'agriculture et la Coordination Rurale ne sauraient se satisfaire d'une réponse partielle et trop tardive. Il est impératif de répondre rapidement et globalement à cette situation extrême.

Dans l'attente d'une suite favorable à nos demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de la Coordination
Rurale 86,

Le Président de la Chambre
d'agriculture de la Vienne,

François TURPEAU

Philippe TABARIN

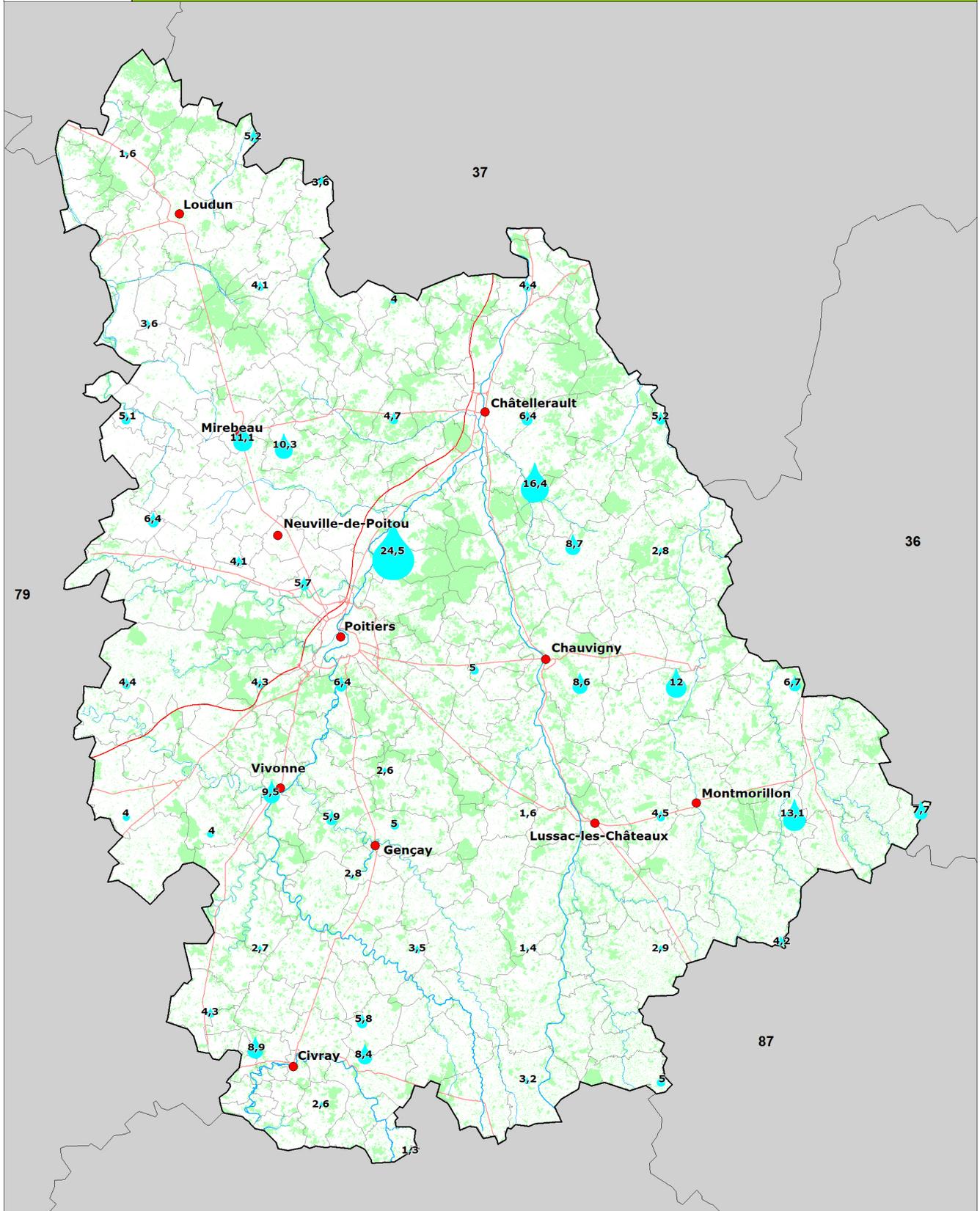
Copie : M. Éric SIGALAS, Directeur Départemental des Territoires de la Vienne

Annexe n°1



Données Météo quotidiennes
Simulation WEATHER MESURES

**Cumul des précipitations en mm
du 19 au 28 aout 2022 inclus**



Annexe n°2 : Prévisions météorologiques (source Meteoblue)

